



**HAL**  
open science

## Les électriciennes et les élues au village

Magali Della Sudda, Victor Marneur

### ► To cite this version:

Magali Della Sudda, Victor Marneur. Les électriciennes et les élues au village. Christophe Granger; Laurent Le Gall; Sébastien Vignon (dir.). Voter au village: Les formes locales de la vie politique, XXe-XXIe siècles, Presses universitaires du Septentrion, pp.189-210, 2021, 978-2-7574-3262-4. 10.4000/books.septentrion.102794 . halshs-03094816

**HAL Id: halshs-03094816**

**<https://shs.hal.science/halshs-03094816>**

Submitted on 4 Jan 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

**Della Sudda, Magali, Marneur Victor, « chapitre 8. Les électrices et les élues au village », in *Voter au village : Les formes locales de la vie politique, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, février 2021.**

La politique au village est un objet canonique de la socio-histoire du politique. Dans cette historiographie roborative, le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup> et la Troisième République en particulier occupent une place de choix. Chambrées et cercles de l'arrière-pays varois, supports des sociabilités masculines des premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle ont été finement décrites par Maurice Agulhon<sup>2</sup>. Eugen Weber avait nuancé la thèse de la « descente de la politique vers les masses » dans son étude de l'acculturation démocratique des paysans qui se serait opérée dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle par le contact des élites républicaines et les évolutions techniques, comme l'irruption du chemin de fer<sup>3</sup>. Bas clergé sacralisant à son corps défendant l'acte de vote<sup>4</sup> ou notables catholiques de l'ouest mobilisant leur entourage ont fait l'objet d'investigations<sup>5</sup>. Les pistes de recherches lancées par Gilles Pécout dans son article de 1994 ont été depuis défrichées par des travaux portant sur les modalités d'exercice du suffrage censitaire et le passage au suffrage universel masculin, l'individualisation du droit de vote et l'autonomisation du champ politique, la participation électorale et la « nationalisation » de la vie publique<sup>6</sup>. Les approches par le territoire ont fourni de riches monographies au croisement des sciences sociales du politique : Xabier Itçaina a ainsi montré l'articulation étroite entre des pratiques culturelles – danses et chants – et religieuse dans la politisation des villages montagnards [p.1] basques<sup>7</sup>. S'intéressant aux conflits des communautés villageoises du Lot François Ploux a souligné l'importance des lignées et sociabilités dans les factions paysannes et le caractère elliptique de la politisation, les factions ne se traduisant pas, loin s'en faut, par des clivages politiques de manière systématique<sup>8</sup>. L'ancrage politique local qui préoccupe les contributeurs de *Terres d'élections* donne à voir le monde rural, les spécificités des fiefs et des réseaux clientéaires<sup>9</sup>. Regards d'hommes sur un monde rural qui n'est jamais pensé comme féminin, ces travaux laissent dans un coin obscur les femmes des campagnes.

Paysannes ou châtelaines, propriétaires terriennes, institutrices du village, sacristines, patientent aux côtés des lavandières, vachères dans les silences de l'histoire. Il faut attendre des femmes, ethnologues et sociologues pour saisir l'épaisseur des liens qui se nouent entre les habitants du village et des fermes alentour dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. C'est sous l'angle du travail que les femmes rurales sont saisies par les sciences sociales, dans le sillage du féminisme des années 1970-1980. Les paysannes font l'objet des enquêtes de Rose-Marie Lagrave et Christiane Albert. L'engagement politique est traité furtivement par Yannick Le Quantrec et Annie Rieu<sup>10</sup> – cette dernière avait enquêté sur la professionnalisation des agricultrices du Sud-Ouest dans le cadre du Groupe de recherche sur l'évolution des milieux agricoles et ruraux soutenu par le CNRS (1987)<sup>11</sup>. Cuisinière, couturière et laveuse bientôt disparues des campagnes françaises, qu'Yvonne Verdier et les « dames de Paris » s'attachent à faire vivre dans leur enquête sur Minot, un modèle du genre<sup>12</sup>, font aussi leur apparition.

---

<sup>1</sup>. Laurent Le Gall, « L'élection au village dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle. Réflexions à partir du cas finistérien », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n° 43, 2011 p. 17-39.

<sup>2</sup>. Maurice Agulhon, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la II<sup>e</sup> République*, Paris, Plon, 1970.

<sup>3</sup>. Eugen Weber, *La Fin des terroirs. La modernisation de la France rurale, 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983.

<sup>4</sup>. Yves Déloye, *Les Voix de Dieu. Pour une autre histoire du suffrage électoral : le clergé catholique français et le vote, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2006.

<sup>5</sup>. Michel Lagrée, Jacqueline Sainclivier et Étienne Fouilloux (dir.), *Religion et modernité. France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

<sup>6</sup>. Gilles Pécout, « La politisation des paysans au XIX<sup>e</sup> siècle. Réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises », *Histoire et sociétés rurales*, n° 2, 1994, p. 91-125.

<sup>7</sup>. Xabier Itçaina dans ce même ouvrage et Id., « La société du tambourin. La découverte incomplète du ménétrier en Pays Basque », in Laurent Le Gall et Jean-François Simon (dir.), *Jalons pour une ethnologie du proche. Savoirs, institutions, pratiques*, Brest, Éditions du Centre de recherche bretonne et celtique, 2016, p. 103-124.

<sup>8</sup>. François Ploux, « Lutttes de factions à la campagne. L'exemple du Lot au XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire et sociétés rurales*, n° 22, 2004, p. 103-134.

<sup>9</sup>. François Dubasque et, Éric Kocher-Marboeuf (dir.), *Terres d'élections. Les dynamiques de l'ancrage politique (1750-2009)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

<sup>10</sup>. Yannick Le Quantrec et Annie Rieu, *Femmes. Engagements publics et vie privée*, Paris, Syllepse, 2003.

<sup>11</sup>. Annie Rieu, « Agricultrices et professionnalisation : une enquête en Midi-Pyrénées », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n° 57/1, 1986, p. 89-101.

<sup>12</sup>. Yvonne Verdier, *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris, Gallimard, 1979.

Le tournant discursif du genre signe le creux de cette première vague de travaux de sociologie rurale et d'ethnologie publiés au tournant des années 1980. La redéfinition de ce concept, forgé dans un premier [p.3] [p.2] temps par des sociologues et historiennes féministes rompues au marxisme et au structuralisme, s'accompagne d'un délaissement des mondes ruraux et des analyses fondées sur les rapports de production. Le sujet politique de l'histoire du genre, tel que l'appelle de ses vœux Joan Scott dans son article fondateur<sup>13</sup> est féministe, urbain, lettré et producteurs de discours. Le genre, cette « façon première » de signifier la hiérarchie entre les sexes, n'est pourtant pas absent des sources de la socio-histoire du politique. Les historiennes Jacqueline Sainclivier et Martine Cicaud ouvrent des horizons de recherche à partir de leur synthèse des travaux menés sur l'engagement féminin en milieu rural<sup>14</sup>. En science politique, les rares travaux sur la question des femmes et de la politique en milieu rural sont relativement récents et ne couvrent qu'inégalement les siècles dernier et présent. L'enquête collective franco-québécoise menée par Naomi Black et Yolande Cohen en Aquitaine et au Québec à la fin des années 1980 a longtemps fait figure d'exception<sup>15</sup> avant que de jeunes chercheurs n'investissent les mondes ruraux armés de « l'outil du genre » forgé dans des contextes urbains pour appréhender la place des femmes et le genre en politique. Victor Marneur se penche sur les conditions actuelles d'élection des femmes aux mandats municipaux en Gironde et éclaire les logiques territoriales et sociales spécifiques qui conditionnent la candidature et l'élection des femmes dans les petites communes rurales. La vitalité des réseaux religieux, observée précédemment semble avoir cédé le pas à d'autres ressources convertibles dans le champ politique en Gironde, tandis qu'elle demeure vivace en Bretagne, comme le montre Clémentine Comer<sup>16</sup>. Le contexte fort différent, à cet égard, de la Picardie rurale est restitué par Marie-Pierre Wynands dans son étude des militants catholiques et éclaire la partition conjugale du travail de représentation politique qui demeure l'apanage du chef de famille et d'exploitation dans la seconde moitié du [p.3] XX<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>. Christelle Gris a souligné le rôle des épouses dans la construction et l'entretien d'une sociabilité politique constitutive d'un capital militant<sup>18</sup>.

Notre contribution, restreinte au cas français métropolitain, a pour ambition modeste d'esquisser des pistes de recherche sur la politisation des femmes en milieu rural avant le droit de suffrage et d'éligibilité, puis de donner quelques résultats pour la période contemporaine. Pour cela, ce texte s'appuie sur les matériaux récoltés dans le cadre d'une enquête sur les femmes élues dans les espaces ruraux en Gironde des années 1970 à nos jours<sup>19</sup>, ainsi que sur des fonds d'archives.

On s'interrogera dans un premier temps sur les modalités d'inclusion des femmes dans la communauté politique villageoise et dans un second temps sur les conditions d'éligibilité des femmes en milieu rural.

## **Du lavoir à l'isoloir : retour sur la politisation des femmes**

### *Le genre de la politisation*

Cette première partie revient sur la politisation, entendue dans sa double dimension d'acculturation à la politique moderne et de participation à la compétition électorale locale, même si, il convient de le rappeler, l'échelon municipal est celui où l'administration des affaires publiques se fait sur un mode communautaire.

<sup>13</sup> Joan W. Scott, « Gender, a useful category of historical analysis », *American Historical Review*, n° 91/5, p. 1053-1075.

<sup>14</sup> Martine Cicaud et Jacqueline Sainclivier, « Femmes et engagement dans le monde rural (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) : jalons pour une histoire », *Ruralia*, n° 21, 2007 (URL : <http://ruralia.revues.org/1842>).

<sup>15</sup> Naomi Black et Gail Cuthbert Brandt, *Feminist Politics on the Farm: Rural Catholic Women in Southern Quebec and Southwestern France*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1999.

<sup>16</sup> Victor Marneur, « Rapports sociaux de sexe et pouvoir municipal en milieu rural. Le cas des petites communes de Gironde au tournant des réformes paritaires », thèse de science politique, Institut d'études politiques de Bordeaux, 2016 ; Clémentine Comer, « En quête d'égalité(s). La cause des agricultrices en Bretagne entre statu quo conjugal et ajustement catégoriel », thèse de science politique, Université Rennes 1, 2017.

<sup>17</sup> Marie-Pierre Wynands, « Troisièmes voies et sens interdits de la « démocratie chrétienne » : contribution à l'histoire sociale des relations entre champ religieux et champ politique en France (fin XIX<sup>e</sup> siècle – fin XX<sup>e</sup> siècle) », thèse de science politique, Université de Picardie Jules Verne, 2019.

<sup>18</sup> Christelle Gris, " L'épouse, une protagoniste invisible du système notabiliaire.

Étude de la mise en commun des ressources conjugales en vue de la construction du fief électoral de Jean François-Poncet", Séminaire de l'Atelier genre du Centre Emile Durkheim, Université de Bordeaux, 4 juin 2015, ainsi que *La maisonnée politique. La contribution des conjointes d'élus à la carrière élective*, thèse de science politique, Paris, Université de Paris 1, 2016.

<sup>19</sup> Victor Marneur, *Ibid.* La thèse mobilise des sources historiques, des entretiens, des questionnaires, ainsi que des données statistiques.

Christine Guionnet rappelle les mots du *Spectateur de Dijon* en 1846 : « Ce sont de pures affaires de famille<sup>20</sup>. » Dans sa synthèse, Jean Vigreux invitait à nuancer les trois [p.4] temps de la politisation repérables dans la littérature<sup>21</sup>. La Révolution française, la Seconde République (1848-1851) et le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, selon un schème interprétatif républicain, auraient marqué l'acculturation des paysans, à des rythmes plus ou moins soutenus selon les configurations locales. En revanche, la politisation des femmes avant et après l'ordonnance d'Alger d'avril 1944, qui fit d'elles des électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes demeure méconnue. Sont-elles devenues citoyennes de la même manière que les hommes ? Peut-on mettre en évidence des modalités genrées de la politisation qui distingueraient des rythmes et des pratiques spécifiques selon le sexe ? La première hypothèse de cet article est que la césure de 1944, pertinente d'un point de vue légal et formel, n'a de traduction en termes d'émergence de la citoyenne-individue que bien plus tardivement, quand le conjugalisme rural cède sous la pression des changements sociaux et économiques.

La difficulté posée par les sources pour appréhender la politisation des femmes est résumée ainsi par Martine Lapiéd : « Cette parole a du mal à s'exprimer à travers les institutions, les instances officielles dont les femmes sont souvent exclues, par contre elle se fait entendre de façon privilégiée dans certains lieux de sociabilité lorsqu'il s'agit de faire œuvre de propagande pour un camp ou l'autre, mais elle n'est pas toujours rapportée<sup>22</sup>. » Mais tout se passe comme si, dès la Révolution, cette implication des femmes dans les affaires électorales et politiques était le fait exclusif de citadines, imprégnées d'une culture urbaine où la mixité des espaces publics offrait autant de possibilité d'engagements pour les femmes du peuple<sup>23</sup>, comme pour celles de classes sociales plus fortunées<sup>24</sup>. Les incursions politiques dans l'espace villageois sont plus rares. Citons, pour exemple, cette femme de Saint-Jeannet, commune montagnarde des Alpes Maritimes, portant un vieux sabre durant une farandole de protestation à l'hôtel de ville en l'an X, contre le nouveau curé concordataire<sup>25</sup>. Un siècle plus tard, les féministes qui se rassemblent [p.5] dans le Conseil national des femmes en 1902 agissent principalement dans les villes, les campagnes demeurant l'apanage des ligues féminines catholiques. L'immixtion des femmes dans les affaires électorales du village est impensable et impensée.

### *Un modèle conjugal de la représentation politique*

Comme l'a souligné Anne Verjus, la fiction révolutionnaire libérale de l'individu citoyen, loin de s'imposer dès 1789, entre en concurrence avec le cadre juridique qui confère des droits politiques au chef de famille<sup>26</sup>. Ce modèle hérité du droit romain fait du *pater familias* le représentant des intérêts de sa maison, domestiques inclus. Progressivement, les enfants majeurs émancipés et les domestiques sortent de la représentation familiale à mesure qu'ils acquièrent des droits civils et politiques en tant qu'individus<sup>27</sup>. La proclamation du suffrage universel en 1848 met fin au « cens familial ». Pour autant, le citoyen mâle qui jouit des droits électoraux porte avec sa voix et celle de son épouse, comme le rappellent les arguments anti-suffragistes, sur l'arithmétique du suffrage.

L'idée que le chef de famille représente les intérêts de son exploitation et de son groupe domestique<sup>28</sup> perdure ainsi bien au-delà de 1848. Le *Foyer rural*, manuel destiné aux fermières et ménagères, édité par le Syndicat agricole dès 1937 témoigne de la prégnance d'un modèle conjugal de la représentation rurale. Dans sa réédition de 1954, on peut encore lire à propos de la défense des intérêts agricoles par l'association :

« L'adhésion du chef de famille entraîne la participation à la vie syndicale de tous les membres de la famille travaillant sur la même exploitation. En principe, l'adhésion au syndicat est facultative, mais elle est obligatoire

<sup>20</sup>. Christine Guionnet, « La politique au village. Une révolution silencieuse », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 45/4, 1998, p. 775-788, p. 780.

<sup>21</sup>. Jean Vigreux, « Les campagnes françaises et la politique (1830-1914) », *Parlement[s]. Revue d'histoire politique*, n° 5, 2006, p. 54-72.

<sup>22</sup>. Martine Lapiéd, « Parole publique des femmes et conflictualité pendant la Révolution, dans le Sud-Est de la France », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 344, 2006, p. 47-62.

<sup>23</sup>. Dominique Godineau, *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Paris, Perrin, 2004.

<sup>24</sup>. Jean-Clément Martin, *La Révolte brisée. Femmes dans la Révolution française et l'Empire*, Paris, Armand Colin, 2008.

<sup>25</sup>. Joseph-Étienne Malaussène, *Saint-Jeannet (Alpes-Maritimes). L'évolution d'un village frontière de Provence*, Paris, Picard et fils, 1909, p. 344.

<sup>26</sup>. Anne Verjus, *Le Cens de la famille. Les femmes et le vote, 1789-1848*, Paris, Belin, 2002.

<sup>27</sup>. Anne Verjus, *Le Bon mari. Une histoire politique des hommes et des femmes à l'époque révolutionnaire*, Paris, Fayard, 2010.

<sup>28</sup>. Henri Mendras, « Schéma d'analyse villageoise », in Marcel Jollivet (dir.), *Sociétés paysannes ou lutte de classes au village*, t. 2, Paris, Armand Colin, 1974, p. 39-58, p. 45 : « Ensemble des gens liés par le sang ou non, qui vivent quotidiennement ensemble dans la même maison, au même pot et au même feu ».

pour tous ceux qui sont adhérents à un organisme de crédit, de mutualité, de coopération<sup>29</sup>. »  
[p.6]

Le manuel, qui est diffusé par les associations professionnelles et féminines catholiques dans les campagnes, est réédité jusqu'en 1969. La conception conjugaliste et familiale de la représentation des intérêts agricoles s'amarre au corporatisme agricole : le syndicat est le médiateur premier des intérêts particuliers. De son adhésion découlent l'accès au crédit agricole, indispensable dans le cadre des transformations agricoles liées à l'agriculture intensive et l'accès à la mutualité agricole et aux coopératives, nécessaires elles aussi, à la production et à la vente des produits de l'exploitation. Cette conception est véhiculée par les notables ruraux catholiques qui diffusent les publications des syndicats catholiques de la rue d'Athènes à Paris. Si la paroisse est l'unité de référence des associations urbaines, la commune est l'échelon premier de la vie associative et syndicale : « L'expérience démontre que le Syndicat doit de préférence être communal parce que la commune est une sorte de famille dont tous les membres se connaissent et sont unis par une solidarité étroite<sup>30</sup>. » De cette représentation du pouvoir découle assez logiquement une partition du monde social dans lequel les femmes ne sont pas légitimes pour prendre part aux assemblées municipales élues.

### *Des modalités de politisation indissociables des hiérarchies sociales*

Dans le monde rural, qui rassemble la majorité de la population métropolitaine jusqu'en 1938, la division sexuelle préside à l'organisation sociale et politique. La chronique du village de Rioz est celle d'un monde masculin d'où les femmes sont quasiment absentes. Seules les petites filles font l'objet d'une attention soutenue et régulière concernant leur instruction sous la III<sup>e</sup> République<sup>31</sup>. L'opuscule antirépublicain, *L'Élection au village, scène de la vie rurale*, livre le spectacle cocasse d'un village rural dans lequel les agents de la politisation se donnent en ridicule devant le solide bon sens paysan : l'ouvrier agricole journalier qui prône le communisme, l'instituteur pédant, le notaire anticlérical se retrouvent dans les lieux de sociabilité masculine (la rue, le café, la mairie, l'enterrement civil). Ne manque à l'appel que le pharmacien Homais pour parfaire le tableau. Aucune femme, sauf pour protester contre [p.7] l'enterrement civil ou pour incarner sous les traits d'une jeune femme le front ceint d'épis de blé la République, honnête et généreuse. La politique au village ne serait donc qu'une affaire d'hommes ? À y regarder de plus près, on aperçoit furtivement des irrptions féminines dans les scènes politiques villageoises.

Pourtant, les élites féminines ont joué un rôle crucial dans les carrières politiques des notables. Les relations interpersonnelles constituent une ressource fondamentale dans l'accès au conseil municipal dès la Monarchie de Juillet<sup>32</sup>. Sous la Deuxième République, dans le Finistère, Virginie Salaün, l'épouse du maire, un notable véreux de la commune d'Hanvec, fait ainsi campagne aux côtés de son mari contre le curé<sup>33</sup>. Du côté de l'aristocratie, on repère, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle les châtelaines entretenant les sociabilités et clientèles politiques des hommes de leur entourage<sup>34</sup>. On connaît de longue date le rôle de la noblesse bretonne<sup>35</sup> dans la construction du conservatisme de la France de l'Ouest. Mais, à côté du comte de Guébriant, figure du catholicisme breton sous la Troisième République, il y a une comtesse, ainsi que le rappelle Marie-Thérèse Cloître<sup>36</sup>. Directrice du comité local de la Ligue patriotique des Françaises, c'est elle qui mobilise les femmes de la paroisse. Le dépouillement du bulletin de 1904-1905 de cette association catholique libérale, qui revendique 500 000 membres en 1914, atteste ainsi l'existence d'un vaste réseau de comités locaux, solidement implantés dans l'ensemble du territoire, avec une concentration dans l'Ouest, l'Est et le Nord de la France.

<sup>29</sup>. Le Syndicat agricole (Lille), *Le Foyer rural. À l'usage des fermières, des élèves des écoles ménagères agricoles, des élèves des cours post-scolaires ménagers agricoles, des élèves des cours par correspondance*, Lille, Le Syndicat agricole, 1952 [9<sup>e</sup> édition], p. 552.

<sup>30</sup>. Camille Ernouf Bignon, *Les Institutions de prévoyance dans nos populations rurales*, Paris, C. Amat, 1912, p. 171 et *Le syndicat agricole communal*, Paris, Union centrale des agriculteurs de France, s.d.

<sup>31</sup>. Jean-Marcel Jeanneney, *Démocratie au village*, Paris, Presses de la FNSP, 2009.

<sup>32</sup>. Christine Guionnet, « La politique au village », art. cité, p. 776-778.

<sup>33</sup>. Laurent Le Gall, *L'Électeur en campagnes dans le Finistère. Une Seconde République de Bas-Bretons*, Paris, La Boutique de l'Histoire/Les Indes savantes, 2009, p. 591-594.

<sup>34</sup>. Alain Morel, « Pouvoir et idéologies au sein du village picard hier et aujourd'hui », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 1, 1975, p. 161-176.

<sup>35</sup>. David Bensoussan, « L'influence socio-politique de la noblesse dans les campagnes bretonnes sous la III<sup>e</sup> République », *Parlement[s]. Revue d'histoire politique*, n° 5, 2006, p. 123-138.

<sup>36</sup>. Marie-Thérèse Cloître, « Femmes et militance dans le Finistère avant 1914 », in Brigitte Waché (dir.), *Militants catholiques de l'Ouest de l'action religieuse aux nouveaux militantismes, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 31-46.

Dans le Sud-Ouest, l'étude de la dynastie des Reille, propriétaires des mines de Carmaux, est particulièrement éclairante sur le rôle des femmes dans l'encadrement politique des habitants de la Montagne noire et dans la perpétuation de lignées de parlementaires. Rolande Trempé avait étudié la campagne du marquis de Solages (1862-1927), gendre du baron René Reille (1835-1898), à Carmaux. Catholique fervent et royaliste, il préside aux destinées de la Compagnie des mines et [p.8] de la verrerie de Carmaux de 1895 à 1927, se convertissant en 1898 à la République<sup>37</sup>. Il épouse en première noce Marie Reille (1870-1891). Sa seconde épouse, la marquise de Solages née Guitaut (1874-1941) entre à la direction de la Ligue patriotique des Françaises dès sa fondation<sup>38</sup>. La présidente de la Ligue, la baronne Geneviève Reille (1844-1910) née Soult-de-Dalmatie, avait permis à son mari de s'implanter dans la Montagne noire et de construire son fief à la fin du Second Empire. Rémy Cazals évoque ainsi le rôle de la baronne dans les mémoires des habitants de la circonscription de Mazamet :

« Lorsque, dans les années 1970, j'interrogeais des témoins de la vie à Mazamet autour de 1900, tous faisaient allusion au lendemain d'élections, quand on allait "manger la vache" au château de Soult-Berg, à Saint-Amans. Un témoin a ajouté : "Plus de la moitié des familles de Mazamet avaient sa photo accrochée au mur. Comme une icône." Et un autre : "[La baronne] était une femme assez opulente. On raconte l'anecdote suivante. On dit qu'elle a fait la fortune politique de son mari. Je ne dis pas qu'elle l'ait fait tout le temps, mais il a suffi d'une fois ou deux et ça s'est répandu. Il paraît quelle nourrissait et que, dans la visite qu'ils faisaient souvent dans les familles, elle disait : – Ouh ! ce petit, tiens, il a l'âge du mien. Il a bon appétit ? Pour voir, nous allons voir s'il a bon appétit... Et elle le mettait à son sein. Alors, ça, la femme du baron qui donne à têter au fils d'un paysan, ça, c'était quelque chose d'extraordinaire"<sup>39</sup>. »

Le caractère fortement communautaire de la vie politique conforte le rôle nourricier de la matriarche qui donne son sein aux enfants de son fief. Conférant un caractère familial à la communauté politique de cette circonscription rurale de l'est du Tarn, ce geste participe, ce faisant, du renversement des rôles qu'introduit le suffrage universel – la nourrice se recrutait en effet dans les campagnes pour allaiter l'enfant des élites. Mère de la communauté paysanne, la baronne fut cette auxiliaire précieuse pour son mari qui sollicitait les suffrages. Les souvenirs recueillis par Rémy Cazals concordent avec les plaintes et les témoignages recueillis lors de l'élection contestée du baron en 1869. La jeune baronne battait la campagne à cheval et distribuait les bulletins en échange d'une [p.9] exemption de service militaire pour l'un des fils de la ferme ou pour d'autres services<sup>40</sup>. En dehors des élections, les femmes assumaient aussi l'entretien des liens de fidélité *via* la création ou le soutien aux écoles religieuses et par différentes œuvres de charité. Autour de 1902, elles parvinrent même à organiser un rassemblement de 300 personnes, « majoritairement des femmes », à Castres puis à mobiliser les femmes des campagnes pour écouter les conférences du baron Xavier Reille et de son épouse peu après les élections municipales de 1904 : « En un clin d'œil, la salle du café et la terrasse adjacente sont envahies par une nombreuse foule composée non seulement de femmes et de jeunes filles de Burlats mais aussi des localités avoisinantes, principalement de Roquecourbe. Ces dernières, au nombre d'une soixantaine, avaient bravé la distance et une chaleur accablante pour venir assister à une si belle réunion », s'enthousiasme *La Semaine religieuse*<sup>41</sup> qui dresse un portrait enthousiaste de cette « fête de famille », rassemblant la communauté rurale sous l'égide du couple de châtelains. Le compte rendu appelle deux remarques : les femmes respectables peuvent, sous réserve que l'ordre moral soit garanti par l'Église ou ses thuriféraires, assister à une réunion politique dans le domaine réservé des hommes ; la rhétorique qui accompagne cet événement, est nécessairement dépolitisée. La présence des femmes est en effet présentée comme relevant d'un devoir sacré qui engage l'ensemble de la communauté au dehors des affaires partisans : « La Ligue patriotique des Françaises, loin de s'occuper de politique, poursuit seulement la lutte des bons contre les mauvais », est-il fermement rappelé. S'esquisse ainsi la trace d'une intervention féminine, apanage des notables, dans les affaires électorales qui n'est pas sans rappeler le rôle de la baronne de Mackau auprès de son époux dans l'Orne de la même époque<sup>42</sup>.

<sup>37</sup> Rolande Trempé, « Du Royalisme à la République ou le "ralliement" du Marquis de Solages, député de la 2<sup>e</sup> circonscription d'Albi (Tarn) », *Annales du Midi*, n° 45/71, 1959, p. 59-70.

<sup>38</sup> Arch. de l'Action catholique des femmes, H 64.

<sup>39</sup> Rémy Cazals, « Religion et politique dans quatre romans sud-tarnais (1903-1914) », témoignages d'Ernest Vidal (86 ans en 1972) et de René Carayol (69 ans en 1972).

<sup>40</sup> Magali Della Sudda, « "La politique dans la sacristie". Une mise en forme de la politique informelle par le clergé sous la III<sup>e</sup> République », in Laurent Le Gall, Michel Offerlé et François Ploux (dir.), *La Politique sans en avoir l'air. Aspects de la politique informelle, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 225-242.

<sup>41</sup> Arch. dép. Tarn, IV M2/94, extrait de *L'Écho du Tarn* paru dans *La Semaine religieuse* du 4 juin 1904.

<sup>42</sup> Éric Phélippeau, *L'Invention de l'homme politique moderne. Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002.

*Des espaces féminins de la politisation [p.10]*

Les espaces ruraux sont caractérisés par une séparation symbolique et spatiale très nette des activités<sup>43</sup>. Les lieux habituels de sociabilité politique villageoise, les chambrées, les cercles et les cafés, plus tard les cabarets, sont des espaces des hommes dans lesquels les femmes respectables ne s'aventurent pas. La voix des femmes du peuple au chapitre politique n'a pas laissé de traces. On la surprend au détour d'une enquête ethnographique. Femmes au lavoir de Minot, en Bourgogne, qui témoignent de l'appropriation par les femmes des questions électorales :

« Le lavoir est surtout, dans l'espace villageois, le seul lieu où se tenait régulièrement une assemblée des femmes, un équivalent du café pour les hommes. Comme au café, les femmes s'y retrouvent. On y boit : "On se faisait porter des grogs pour les quatre heures, l'hiver, pour se réchauffer." On s'y bagarre, on s'y dispute les lendemains d'élection : "Alors ça marchait bon train, on s'envoyait des piques"<sup>44</sup>. »

Les indices de la politisation sont plus aisément repérables quand ils relèvent d'une entreprise collective et menaçante pour l'ordre républicain. Les granges des fermes de l'Ouest et du Nord de la France accueillent ainsi les réunions de la Ligue patriotique des Françaises. En Ille-et-Vilaine, c'est à la sortie des vêpres que 200 femmes se retrouvent dans l'une d'elles pour écouter Madame R. et l'avocat M<sup>e</sup> Trévédy leur expliquer le projet de Séparation des Églises et de l'État en mai 1905. Les échéances électorales s'y préparent et l'on y présente les enjeux du vote pour les catholiques. À Sainte-Pazanne, dans le pays de Retz, entre Bretagne et Poitou, le marché est l'occasion d'une réunion de 1 500 personnes en mai 1905. Quelques mois plus tard, M<sup>lle</sup> Rosalie et Hubin et Madame Ecomard, présidente du comité local, organisent une conférence où 2 000 catholiques sont réunis sous la halle pour écouter le maire protester contre la Séparation.

Autres espaces spécifiquement féminins qui participent de l'intériorisation d'un modèle conjugal de la citoyenneté : l'école ménagère et les cours d'enseignement agricole pour les jeunes filles sont les institutions privilégiées de formation des fermières et ménagères rurales [p.11] qui perdurent bien au-delà de la Troisième République<sup>45</sup>. Elles proposent une éducation complète des jeunes filles par l'enseignement des soins aux animaux de la ferme, les travaux d'aiguille, mais aussi la comptabilité et le droit : « L'enseignement ménager peut être organisé de façon diverse à la campagne, comme complément d'études, la dernière année de classe, ou encore s'adjoindre à un patronage, à une école libre ; les cours ambulants sont à recommander pour les villages où une École fixe n'aurait pas la chance de grouper suffisamment d'élèves<sup>46</sup>. » Ces formations sont centralisées depuis l'Institut normal de Madame de Diesbach, qui est membre d'une importante ligue catholique féminine. Un consensus est largement observé dans les publications destinées aux rurales durant une grande partie du XX<sup>e</sup> siècle concernant la nécessité de former et d'éduquer les femmes afin de contenir l'exode masculin et féminin. Loin d'être isolées, les campagnes françaises sont scrutées et font l'objet de discussions à un niveau international. Si les cercles de fermières fondés au Québec ne se développent pas avec autant d'intensité en France<sup>47</sup>, l'associationnisme rural féminin est bien implanté dans la France de l'Ouest sous l'égide de châtelaines catholiques telle la comtesse de Kéranflech-Kernezne fondatrice du syndicalisme féminin rural. Les expériences étrangères sont acclimatées pour encadrer avec efficacité les paysannes<sup>48</sup>. Le cercle de fermière devient un vecteur de politisation au sens où il participe à la « nationalisation » des affaires politiques et à l'acculturation à la vie électorale, comme l'a montré Yolande Cohen au Québec. Les discussions partisans sont soigneusement évincées des publications et le modèle proposé aux femmes est avant tout celui d'une bonne ménagère et d'une fermière organisée, formant avec son époux la cellule de base de la société. Occasionnellement, les associations servent de support aux conférences des candidats catholiques en campagne.

<sup>43</sup>. Voir par exemple Susan Carol Rogers, « Espace masculin, espace féminin. Essai sur la différence », *Études rurales*, n 74/1, 1979, p. 87-110 et Patrick Champagne, « La restructuration de l'espace villageois », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 3, 1975, p. 50.

<sup>44</sup>. Yvonne Verdier, « La Femme-qui-aide et la laveuse », *L'Homme*, n 16/2, 1976, p. 103-128, p. 110.

<sup>45</sup>. Comtesse de Keranflech-Kernezne (Simone, née de Boisboissel), *L'Enseignement ménager post-scolaire dans les milieux agricoles*, Saint-Brieuc, 1900.

<sup>46</sup>. Camille Ernouf Bignon, *Les Institutions de prévoyance*, op. cit., p 198.

<sup>47</sup>. Yolande Cohen, *Femmes de parole. L'histoire des cercles de fermières du Québec, 1915-1990*, Montréal, Le Jour, 1990 ; Comtesse de Keranflech-Kernezne (Simone, née de Boisboissel), *Les Cercles de fermières en France et à l'étranger*, Autun, Pernot, 1900.

<sup>48</sup>. Sandrine Roll, « De la ménagère parfaite à la consommatrice engagée. Histoire culturelle de la ménagère nouvelle en France au tournant des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », thèse d'histoire, Université de Strasbourg, 2009.

Plus rare, la contestation de l'ordre politique et symbolique masculin est portée lors d'un cortège de catherinettes. Anne Monjaret avait souligné le caractère politique et subversif de ce rite de passage féminin qui [p.12] se déplace des campagnes dans les entreprises au cours du XX<sup>e</sup> siècle<sup>49</sup>. Cette coutume qui réunit les jeunes filles le 25 novembre au cours d'une sortie dans le village et d'une veillée disparaît peu à peu des communes rurales à la fin du siècle. En 1881, en Bourgogne, une procession revêt un caractère de charivari politique par le seul fait qu'elles investissent les lieux de la sociabilité masculine lors de ce rite qui marque une transition entre l'âge du nubilat à celui du célibat. La presse radicale de Bourgogne rapporte ainsi que dans le village de Vinzelles, les jeunes filles « se sont réunies dans un banquet au Café Perraton fils, puis elles ont parcouru les rues de la commune, précédées d'une fanfare qui jouait la Marseillaise. Un bal a eu lieu le soir. Il a été très brillant. En somme, soirée amusante pour tous. » Le chroniqueur ne manque pas de railler la double transgression opérée par des femmes se rendant au café pour y banqueter à la manière des hommes et désamorce la subversion en moquant le ridicule du renversement de rôle : « Elles seront du conseil municipal et feront de la politique : les hommes, eux, compteront les œufs, traîtront les vaches et donneront le foin. Espérons qu'on ne les contraindra pas à porter un "chignon lourd"<sup>50</sup>. » Si le caractère politique de la fête semble essentiellement le fruit de l'interprétation du journaliste, on peut néanmoins retenir la connotation républicaine de la fanfare, le banquet qui remplace le goûter et l'investissement du café, au lieu des maisons privées comme c'était le cas habituellement. La disparition d'éléments cruciaux du rituel – la chandelle ou la brioche, la coiffe piquée d'épingles ou de rubans – soulève la question de la narration mais aussi peut-être de la réinterprétation du rite. En dehors de ces indices ténus, l'historiographie retient essentiellement le caractère masculin – qui semble aller de soi – des espaces de politisation au village<sup>51</sup>.

#### *Les transformations du monde rural (1950-1960) et de l'engagement féminin*

Cette partition sexuée semble se recomposer sous le coup des mutations économiques, sociales et culturelles qui affectent les campagnes au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Dans l'enquête menée sur les Françaises et la politique en 1955, Maurice Duverger soulignait [p.10] [p.13] l'abstention plus forte des femmes en milieu rural, avec un écart supérieur à 10 % (sic)<sup>52</sup> en France, tandis qu'en Italie, l'abstentionnisme très faible des femmes serait le fruit de la « pression du clergé »<sup>53</sup>. En France, les communes du Morbihan se distinguent ainsi par leur participation féminine et l'on peut émettre l'hypothèse d'une relation entre la forte implantation de l'Action catholique et le vote. Le poids du châtelain s'efface devant de nouveaux notables. Au sein même du catholicisme, le militantisme rural d'Action catholique connaît une forte restructuration. C'est ainsi que Chanzeaux, village d'Anjou, passe aux mains des jeunes agriculteurs, anciens jacistes et évince en 1965 le dernier châtelain du conseil municipal<sup>54</sup>. L'aspiration à une gouvernance « moderne », partant de la base et accompagne le désir de productivité par l'endettement, la mécanisation et la coopérative. Le métayage prend le pas sur le fermage et place les paysans devant l'impératif de rentabilité. Dans cette perspective, le couple d'agriculteurs est crucial dans la réussite de l'entreprise<sup>55</sup>, et fait l'objet d'une valorisation très forte au sein de la JAC-JACF<sup>56</sup>. L'engagement des femmes semble se diversifier<sup>57</sup>. Même s'il existe un communisme rural, le militantisme communiste féminin est d'abord et avant tout le fait des villes et des communes industrielles<sup>58</sup>. L'associationnisme rural d'inspiration catholique qui prévaut dans l'Ouest, donne une place importante aux femmes et participe de la répartition de domaines spécifiques d'activité dévolus aux femmes et aux hommes, par une pédagogie distillée dans l'ensemble des organisations agricoles jusque dans les années 1970. Progressivement le rôle des

49. Anne Monjaret, *La Sainte-Catherine. Culture festive dans l'entreprise*, Paris, Éditions du CTHS, 1997.

50. Jean Lavigne, *Lettres du village extraites du "Journal de Saône-et-Loire"*, t. 2 1881-1885, « L'étendard de Sainte-Catherine », Mâcon, Protat frères, 1885, p. 140. 3 décembre 1881.

51. François Dubasque et Éric Kocher-Marboeuf (dir.), *Terres d'élections*, op. cit.

52. Maurice Duverger, *La Participation des femmes à la vie politique*, Paris, UNESCO, 1955, p. 18.

53. *Ibid.*, p. 19.

54. Laurence Wylie, *Chanzeaux, village d'Anjou*, Paris, Gallimard, 1970.

55. Jérôme Pelletier, « La place des femmes dans la modernisation de l'agriculture française : réflexion sur les programmes de vulgarisation féminine en Loir-et-Cher durant les années 1960 », *Ruralia*, n° 21, 2007 (URL : <http://ruralia.revues.org/1844>).

56. Vincent Flauraud, « La JAC dans le Massif central méridional (Aveyron, Cantal) des années 1930 aux années 1960 », *Ruralia*, n° 18-19, 2006 (URL : <http://ruralia.revues.org/1401>).

57. Martine Cocard et Jacqueline Sainclivier, « Femmes et engagement dans le monde rural », art. cité.

58. Paul Boulland et Julian Mischi, « Promotion et domination des militantes dans les réseaux locaux du Parti communiste français », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 126, 2015, p. 73-86 ; Dominique Loiseau, *Femmes et militantismes*, Paris, L'Harmattan, 1996.

femmes dans les exploitations bénéficie d'une reconnaissance par les pouvoirs publics et influe sur les modalités mêmes de la construction de la profession comme une profession mixte<sup>59</sup>. La remise en cause de la [p.14] prééminence du chef d'exploitation et de famille dans la représentation communale s'amorce quand l'Action catholique générale féminine incite les femmes à se faire élire dans leur commune<sup>60</sup>.

Après cet exposé des modalités de politisation des femmes rurales en France, nous apporterons un éclairage sur les conditions d'élection des femmes dans les municipalités rurales.

## Élire et se faire élire

« Ici, on vote le bonhomme<sup>61</sup> » : cette expression assez emblématique livrée en entretien dans le cadre de la thèse que Victor Marneur a consacrée aux femmes dans les conseils municipaux ruraux est révélatrice de la manière dont est perçue l'élection municipale dans certaines petites communes. Détachée des logiques politiques nationales, c'est avant tout la tournure personnelle que prend l'élection qui est mise en avant par ce maire. Cela est dû entre autres choses au mode de scrutin plurinominal dans les petites communes qui implique de voter avant tout pour des personnes et non pour un parti ou une liste. Toutefois, le caractère personnel de l'élection sous-entendu par cette expression implique une dimension réputationnelle, mais surtout une évidence masculine. Il semble alors que l'élection municipale en milieu rural soit implicitement réservée aux hommes. Cela est d'ailleurs vérifié : après les élections municipales de mars 2014, les femmes représentaient seulement 35 % des élus municipaux des communes de moins de 1 000 habitants en France. Si depuis 2001 et les lois dites sur la parité en politique, les conseils municipaux se sont largement féminisés, les communes les plus petites restent exclues du champ d'application de la loi<sup>62</sup>.

Rares sont les travaux de science politique spécifiquement consacrés aux femmes élues dans les communes rurales en France. Si historiquement [p.15] les femmes sont moins souvent élues dans les petites communes que dans les villes<sup>63</sup>, on ne connaît ni les logiques qui conduisent à leur exclusion, ni celles qui mènent à leur élection dans les communes rurales. En France, seul le travail d'Annie Rieu<sup>64</sup> est spécifiquement consacré aux femmes élues municipales dans les communes rurales. Les logiques de constitution de liste dans les petites communes, loin des logiques de parti, sont le produit d'une sélection sur la base de divers critères sociaux (âge, profession, famille, hameau, etc.) au sein desquels le sexe ne fait pas l'objet d'une prise en compte particulière. Les femmes maires des communes rurales ont des caractéristiques assez proches de leurs homologues masculins du point de vue de l'âge, de la catégorie socioprofessionnelle ou de l'ancrage local. Cela étant, les mécanismes menant à la sous-représentation des femmes dans les conseils municipaux ruraux ont rarement été interrogés, sinon pour souligner un « état d'esprit » rural conduisant plus qu'ailleurs à des inégalités de genre se prolongeant dans la vie politique locale<sup>65</sup>. Ainsi, avant d'aborder les logiques d'accès au champ politique local pour les femmes, il faut revenir sur ce qui a conduit historiquement à leur exclusion dans les espaces ruraux.

## Comprendre la sous-représentation historique

<sup>59</sup>. Clémentine Comer, « Dans la vague de la parité. La mobilisation souterraine des agricultrices pour leur représentation professionnelle », *Pour*, n° 222, 2014, p. 193-199.

<sup>60</sup>. À défaut d'un dépouillement exhaustif des périodiques destinés aux rurales et des comptes rendus des équipes locales, l'ouvrage *Les Femmes à la Mairie ! Nous, conseillères municipales*, Paris, Cerf, 1976, donne un aperçu de la promotion de la politique par le bas dans ce mouvement féminin.

<sup>61</sup>. Extrait d'entretien avec Marcel D., maire d'une commune de 300 habitants, viticulteur à la retraite. Cet extrait d'entretien, comme l'essentiel des données sur lesquelles s'appuie cette partie, est issu d'une enquête menée par Victor Marneur dans le cadre de sa thèse : « Rapports sociaux de sexe et pouvoir municipal en milieu rural. Le cas des petites communes de Gironde au tournant des réformes paritaires ».

<sup>62</sup>. Entre 2001 et 2014, seules les communes de plus de 3 500 habitants étaient concernées par la parité. C'est le cas de l'ensemble des communes de plus de 1 000 habitants depuis 2014.

<sup>63</sup>. De 1983 à 2014, la part de femmes élues dans les conseils municipaux est toujours plus faible dans les communes de moins de 3 500 habitants ; voir Mariette Sineau, *Femmes et pouvoir sous la V<sup>e</sup> République. De l'exclusion à l'entrée dans la course présidentielle*, Paris, Presses de la FNSP, 2011 ; Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, « Parité en politique, entre progrès et stagnations. Évaluation de la mise en œuvre des lois dites de parité dans le cadre des élections de 2014 : municipales et communautaires, européennes, sénatoriales », Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2015.

<sup>64</sup>. Annie Rieu, « Femmes élues en milieu rural : quels modes de gouvernance? », in Jean Martin (dir.), *La Parité. Enjeux et mise en œuvre*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1998, p. 85-95.

<sup>65</sup>. Anne Guillou, « Les femmes élues du Finistère », in Anne Guillou et Simone Pennec (dir.), *Les Parcours de vie des femmes. Travail, familles et représentations publiques*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 197-216.

### *des femmes dans les conseils municipaux ruraux*

Aux dires de nombreuses élues de petites communes, il serait plus difficile de s'imposer sur la scène municipale rurale lorsque l'on est une femme. Une forme de « culture rurale » conservatrice et peu ouverte à l'égalité entre les sexes en serait la cause. Un certain nombre d'enquêté-e-s rencontrées pendant la recherche effectuée en Gironde expriment ainsi leur opinion sur la situation globalement dominée des femmes dans les communes rurales. Selon la plupart de ces témoignages, les [p.16] espaces ruraux sont marqués par des représentations conservatrices des rapports sociaux de sexe : les femmes seraient cantonnées à la sphère privée à l'inverse des hommes qui intégreraient plus aisément l'espace public :

« Alors la place de la femme c'est une sacrée question en milieu rural. [...] Ici c'est vrai que la femme elle est quand même au second plan d'abord hein. Elle est pas trop là pour réfléchir. Alors quand y'en a une qui réfléchit, et qui casse les bonbons en plus heu, elle est pas forcément bien vue. On est sûr des modes de fonctionnement je dirais pas archaïques mais en tout cas heu, bien ancrés sur des modèles très particuliers: la femme elle est là pour faire la cuisine, heu c'est elle qui s'occupe des tâches ménagères, c'est elle qui s'occupe des enfants. Mais par exemple c'est pas elle qui s'occupe des travaux. » [Élise D. conseillère municipale, 200 habitants].

De fait, plusieurs élues expliquent en entretien avoir ressenti comme un handicap le fait d'être une femme. Elles établissent pour la plupart le lien entre cette difficulté et le fait de résider en milieu rural :

« Déjà je parlais avec un gros handicap, parce qu'en zone rurale une femme ça passe pas. [...] Oui parce qu'en zone rurale moi j'ai compris il faut boucher les trous des routes et curer les fossés c'est ça qui est intéressant. Voilà on cure les fossés, on bouche les trous et on serre des mains. [...] Et puis c'est tout un esprit quoi, c'est-à-dire c'est la France très traditionnelle. Moi je parlais avec un handicap, une femme, pas née ici, en zone rurale c'est important, "t'es pas née ici tu peux pas savoir" ». [Isabelle S., maire, 600 habitants]

Comme d'autres, cette maire associe donc le fait d'être une femme en milieu rural à un handicap. Par ailleurs, elle évoque l'idée que ne pas être née dans la commune peut être discriminant lorsque l'on souhaite se présenter à la mairie dans une commune rurale. Le cumul de son statut d'allochtone et de sa condition de femme semble avoir constitué un frein pour accéder à la mairie. Cependant elle a, malgré tout, été élue maire car elle disposait d'autres ressources venant compenser ces handicaps (expérience électorale dans une autre commune, soutien de « notables » locaux). Il faut néanmoins noter que les discours associant les espaces ruraux à la difficulté à s'imposer en tant que femme proviennent toujours et sans exception des femmes allochtones. Les élues natives de leur commune ne font jamais état de difficultés particulières liant sexe et type d'espace. [p.17]

Au-delà de ces témoignages indigènes, la moindre représentation des femmes dans les petites municipalités est à relier à la manière dont le pouvoir municipal a été longtemps distribué dans les communes rurales agricoles. L'accès au conseil municipal y était conditionné par la détention de propriétés terriennes ou les responsabilités dans les organisations agricoles<sup>66</sup>. Bien souvent, les chefs d'exploitation agricoles étaient les mieux placés pour intégrer le conseil municipal<sup>67</sup>. Les femmes étant alors rarement à la tête des exploitations, de nombreuses règles plus ou moins formalisées contribuaient à les exclure de la profession agricole<sup>68</sup>. Rappelons d'ailleurs que le statut de chef d'exploitation reste jusqu'à la loi d'orientation agricole de 1980 lié au statut de chef de famille. Au surplus les modalités de transmission du foncier, toujours en ligne masculine, contribuent à asseoir un modèle conjugal de l'exploitation agricole<sup>69</sup>. Dès lors, les règles de transmission des terres agricoles qui évincent littéralement les femmes amènent Rose-Marie Lagrave à parler d'une persistance de la « loi salique » dans l'agriculture<sup>70</sup>.

<sup>66</sup>. Laurence Wylie, *Chanzeau, op. cit.*, p. 299 et suiv.

<sup>67</sup>. Jean-Yves Nevers, Marcel Drulhe et Robert Bages, « Fonctionnement de l'institution municipale et pouvoir local en milieu rural », *Études rurales*, n° 63-1, 1976, p. 31-54 ; Jean-Yves Nevers et Robert Bages, « Choix des élus, systèmes d'opposition et enjeux locaux dans les luttes municipales à la campagne », *Économie rurale*, n° 128, 1978, p. 45-56 ; Pierre Goujon, « Le maire, propriétaire en son village (Beaujolais-Mâconnais) », in Maurice Agulhon, Louis Girard, Jean-Louis Robert et William Serman (dir.), *Histoire des maires en France du Consulat jusqu'à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, p. 317.

<sup>68</sup>. Pour une chronologie de la place des femmes dans les exploitations agricoles en France, on peut se référer à Odile Plan et Jean-Claude Bontron, « Les rapports de sexe dans l'exploitation familiale agricole en France », *Pour*, n° 222, 2014, p. 87-100.

<sup>69</sup>. Bertrand Hervieu et François Purseigle, *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 125.

<sup>70</sup>. Rose-Marie Lagrave (dir.), *Celles de la terre. Agricultrice : l'invention politique d'un métier*, Paris, France, éd. de l'EHESS, 1987, p. 17. De la même manière que la loi salique interdisait les femmes d'hériter de la terre en alleu (pleine propriété) chez les francs saliens, puis fut interdite pour exclure les femmes de la couronne dans l'Ancien Régime, cette expression permet à Rose-Marie Lagrave de désigner les règles qui contribuent à écarter les femmes de l'exercice légitime du métier d'agricultrice.

Jusqu'aux années 1980, la plupart des femmes qui travaillaient dans l'agriculture ne bénéficiaient pas d'un statut professionnel et étaient considérées comme des aides familiales<sup>71</sup> : « Elles apportaient au collectif familial de production un travail gratuit qui restait globalement invisible, non valorisé professionnellement et capté par leur mari<sup>72</sup>. » [p.18] Légalement, agricultrice n'était pas un métier mais un statut matrimonial. À l'exception des célibataires, les agricultrices mariées étaient juridiquement des femmes au foyer<sup>73</sup>. La loi d'orientation agricole de 1980 reconnaît à ces travailleuses un statut de co-exploitantes et de co-gestionnaires. Elles peuvent ainsi légalement représenter l'exploitation dans les assemblées générales des différentes instances syndicales et professionnelles<sup>74</sup>. En ce sens, les femmes étaient rarement en position de représenter l'exploitation au conseil municipal jusqu'aux années 1980, il s'avère qu'au « premier rang des catégories considérées comme “non-éligibles” viennent les femmes [...]. Le fait que la représentation de la famille paysanne en particulier, est assurée traditionnellement par l'homme adulte ne leur donne la possibilité d'être élues que si elles exercent une profession qui leur confère un statut d'autonomie<sup>75</sup>. »

Tout porte donc à croire que la sous-représentation des femmes dans les conseils municipaux ruraux est liée à cette règle tacite, mais non moins agissante, selon laquelle ne sont autorisés à intégrer l'assemblée délibérative que les représentants (quasi exclusivement des hommes) des familles agricoles. Reste que ces modes de sélection des élus ont nettement évolué depuis les années 1970 et bien que toujours moins souvent élues dans les conseils municipaux ruraux qu'urbains, les femmes ont largement investi ces arènes, en particulier au poste de maire.

### Qui sont les élues municipales en milieu rural ?

Jadis largement « sans profession<sup>76</sup> », le profil sociologique des élues municipales a aujourd'hui bien évolué, même s'il est toujours assez [p.19] éloigné de celui des hommes. Elles sont beaucoup plus souvent employées (28 %) que les hommes (12 %), mais bien moins souvent retraitées (19 %) que ceux-ci (32 %)<sup>77</sup>. On observe en revanche peu de différences selon la taille de la commune, si ce n'est pour les professions plus faiblement représentées. Ainsi les élues municipales sont moins souvent cadres (8 %) dans les communes de moins de 1 000 habitants que dans les communes de plus de 1000 habitants (17 %). Au-delà des statistiques, les élues des communes rurales se distinguent de leurs homologues masculins, notamment du point de vue des filières qu'elles empruntent pour accéder à la mairie. À partir du cas girondin, plusieurs logiques d'accès contemporaines à l'espace des activités politiques municipales peuvent être distinguées pour les femmes dans les espaces ruraux.

La première est la filière du « don de soi ». Le dévouement est une qualité essentielle, reconnue par les élu-e-es eux/elles-mêmes, permettant d'envisager un mandat municipal. C'est particulièrement le cas dans les petites communes où les perspectives de rétributions matérielles sont extrêmement limitées et où le service rendu constitue une dimension centrale du rôle d'élu-e. Dans cette perspective, l'accès des femmes au conseil municipal dans ces communes procède, en première lecture, d'une adéquation entre les qualités de dévouement et de désintéressement réputées féminines et les qualités attendues de la part des élu-e-s municipaux-ales ruraux-ales. De fait, dans certaines circonscriptions rurales de Gironde, des femmes maires ont construit leur notoriété autour des activités d'entraide au sein de la commune. Celles-ci mettent généralement en œuvre une gestion municipale de proximité relevant surtout du travail du *care*. Marylou C., maire d'une commune de 500 habitants, exprime bien cette attention portée aux autres doublée d'un souci de proximité :

<sup>71</sup>. Alice Barthez, « Devenir agricultrice : à la frontière de la vie domestique et de la profession », *Économie rurale*, n° 89-90, 2005, p. 31; voir aussi Christine Delphy, « Agriculture et travail domestique : la réponse de la bergère à Engels », *Nouvelles Questions Féministes*, n° 5, 1983, p. 2-17.

<sup>72</sup>. Céline Bessière, « Les séparations conjugales dans les familles agricoles », *Informations sociales*, n° 164, 2011, p. 66.

<sup>73</sup>. Rose-Marie Lagrave (dir.), *Celles de la terre*, op. cit., p. 125.

<sup>74</sup>. Martine Segalen, *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1984, p. 198.

<sup>75</sup>. Jean-Yves Nevers et Robert Bages, « Choix des élus, systèmes d'opposition et enjeux locaux », art. cité, p. 48.

<sup>76</sup>. Catégorie qui regroupe les femmes au foyer, mais aussi les conjointes-collaboratrices d'agriculteurs qui, sans statut jusqu'en 1980, se déclaraient « sans profession ». Ainsi, plus du quart des élues municipales de 1977 en Gironde se déclarent sans profession (contre 6 % pour celles élues en 2014), ce qui fait de la catégorie « sans profession » la PCS la plus répandue pour les élues de cette mandature. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le phénomène est encore plus saillant puisque près du tiers des élues municipales de 1977 sont « sans profession » dans ces communes.

<sup>77</sup>. Données issues du Répertoire national des élus pour la mandature 2014-2020 en Gironde.

« R.– Le social ça prend beaucoup de temps.

Q.– C'est vous qui vous occupez de ça ?

R.– Oui, et là c'est normal, je trouve que c'est normal. J'ai sauvé des gens, une jeune femme qui voulait se suicider, je suis restée 3 heures avec elle. Et voilà elle est venue aux vœux, elle est venue me voir, elle était super bien : "j'ai repris le travail, j'ai repris la gym". Ça fait plaisir.

[p.20] Q.– Ça ça fait partie du métier, du rôle quoi ?

R.– Enfin dans les petites communes je trouve que c'est le côté humain qui est le plus important. Et moi je dis que bientôt on aura plus ça parce qu'ils vont regrouper les communes donc les gens heu, ça va être difficile. » [Marylou C., maire, 500 habitants]

Cette conception avant tout sociale du rôle de maire est partagée par cette autre édile, qui relie par ailleurs le côté « humain » de sa pratique à son statut de mère et de grand-mère :

« R.– Il faut qu'on garde ce côté convivial, rural. Ici le mot d'ordre c'est la joie et la festivité donc à chaque fois qu'on peut heu, tout en aidant, en étant très humain quoi. Parce que bon je suis aussi une maman et une grand-mère. Donc il faut garder quand même ce côté humain quand les gens ont besoin. [...]

Q.– Qu'est-ce qui vous a poussée à vous présenter en 2001 ?

R.– [...] Donc je dis "d'abord je vais assister à deux ou trois réunions voir si ce que vous proposez me convient". Et comme ça me convenait, que c'était bon enfant, et que ça partait dans le sens de l'aide, l'entraide, du développement du village tout en gardant ce côté familial et rural qui pour moi était important. » [Françoise B., maire, 1 300 habitants]

Certaines élues mettent ainsi en avant des schèmes de perception différentialistes en indexant leur rôle de maire à leur rôle de mère. Pour autant, l'examen minutieux des trajectoires de ces femmes révèle que leur élection ne peut en aucun cas se réduire à leur engagement dévoué ; elle doit aussi au statut de leur conjoint, natif de la commune, appartenant à une famille « qui compte », et propriétaire terrien. Marylou C. indique, par exemple, que la famille de son mari est « une institution » dans la commune, qu'il s'agit d'une « très grosse famille » de viticulteurs ayant toujours été représentée au sein du conseil municipal. Françoise B. est dans un cas similaire : elle s'est installée dans la commune à la faveur de son mariage avec un autochtone, issu d'une famille qui y possède de nombreuses terres. La filière du « don de soi » ne semble se déployer qu'à la condition qu'elles soient mariées à un propriétaire terrien et qu'elles bénéficient indirectement des ressources collectives accumulées localement par la famille de leur conjoint.

Cependant, face aux mutations des mondes ruraux contemporains et en particulier à la diversification des populations rurales non exclusivement natives de leur communes, les modes de légitimation [p.21] des *leaderships* municipaux évoluent<sup>78</sup>. De ce fait, des profils de maires allochtones et disposant de compétences managériales acquises dans la sphère professionnelle émergent. Dans ces configurations, la filière du « don de soi » particulièrement empruntée par les femmes nées avant les années 1950 tend à disparaître et ne se maintient que dans les très petites communes peu affectées par la diversification sociale de leurs populations. La seconde voie d'accès largement empruntée par les élues rurales est la filière associative. Parmi les différentes associations communales, le comité des parents d'élèves semble être le plus à même de favoriser l'engagement des femmes dans la vie municipale. Ainsi, 56 % des élues enquêtées font ou ont fait partie de l'association des parents d'élèves contre 22 % des élus<sup>79</sup>. Tout indique que les sociabilités liées à l'école constituent, en milieu rural, une forme de propédeutique à l'engagement municipal particulièrement efficace pour les femmes. Une élue raconte ainsi son recrutement :

« R.– Il se trouve que j'étais présidente de la Fédération des parents d'élèves. Donc voilà j'avais pas une grande notoriété, mais j'étais certainement connue en tant que présidente d'association. En plus les écoles maternelles et primaires, on est sous la tutelle de la mairie. Donc heu c'est vrai que je venais à des réunions qui étaient organisées par l'ancienne municipalité parce que je faisais partie de certaines commissions, le conseil d'école etc. Donc il se trouve que ça a changé de municipalité en 2008. Et il se trouve que le maire actuel avait ses enfants qui étaient scolarisés avec les miens » [Mylène S., adjointe, 2 500 habitants].

<sup>78</sup>. Sébastien Vignon, « Des maires en campagne(s). Transformations des répertoires de mobilisation électorale et des registres de légitimité politique dans les mondes ruraux », *Politix*, n° 113, 2016, p. 17-42.

<sup>79</sup>. Données issues d'un questionnaire adressé aux élu-e-s municipaux-ales de Gironde entre juin et décembre 2013.

Trois dimensions de cet engagement pré-politique peuvent plus particulièrement être distinguées. D'abord, les femmes s'engagent plus volontiers que les hommes dans les associations liées aux enfants puisqu'elles constituent une forme de prolongement des responsabilités familiales auxquelles elles sont socialement dévolues. Deuxièmement, les femmes investies dans les associations de parents d'élèves, et cela vaut encore plus pour celles qui en prennent la présidence, apprennent à connaître les interlocuteurs et les [p.22] acteurs institutionnels locaux (directeur d'école, adjoint aux affaires scolaires, maire) tout en se formant à la prise de parole publique, à la gestion des dossiers et des personnes, à la tenue de réunions... Elles accumulent ainsi un ensemble de savoir-faire qui contrent d'autant mieux les effets démobilisateurs du genre en politique qu'ils sont particulièrement utiles à l'exercice d'un mandat électif. Enfin, le recrutement de ces femmes revêt pour les têtes de liste une dimension stratégique. Connues de la population locale (particulièrement des couples avec enfants), elles intègrent d'autant plus aisément le vivier des éligibles qu'elles peuvent mobiliser l'électorat sur leur seul nom. Il est donc particulièrement « rentable » pour les faiseurs de liste de solliciter les femmes occupant des responsabilités au sein de l'association des parents d'élèves.

Les quelques sources éparses à disposition révèlent que la politisation des femmes dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle était plutôt le fait des urbaines bien avant de concerner les femmes rurales. Par ailleurs, le modèle familial de la représentation des intérêts agricoles a contribué à éloigner les femmes du politique puisque les chefs de familles étaient les garants de la façade publique de la famille. Pour autant, on trouve des traces de femmes engagées dans les affaires publiques au village même si cela concerne surtout les femmes issues des élites locales. Pour les autres, les espaces de politisation au village sont rares tout au long du XIX<sup>e</sup> et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Si aujourd'hui, ce modèle semble révolu, il n'en reste pas moins que les femmes sont toujours moins souvent élues dans les conseils municipaux ruraux qu'urbains. Pour celles qui intègrent l'espace des activités politiques au village, elles y entrent surtout *via* des filières largement genrées. Qu'il s'agisse de convertir leur popularité acquise par un engagement bénévole et dévoué au service des habitants, ou de se « former » aux responsabilités publiques au moyen des associations de parents d'élèves, les femmes élues en milieu rural construisent leur légitimité dans des secteurs toujours très « féminins ». [p.23]